

FOURNITURE DE GAZ NATUREL POUR VOS BÂTIMENTS PUBLICS

REJOIGNEZ LE GROUPEMENT DE
COMMANDES DE TE38



territoire
d'énergie
ISÈRE

Les tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz naturel, c'est-à-dire les tarifs du gaz fixés par les pouvoirs publics, sont commercialisés uniquement par les fournisseurs historiques (ENGIE ou les entreprises locales de distribution).

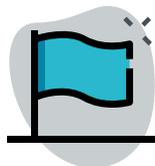
Depuis 1999, ces tarifs coexistent avec les offres de marché librement fixées par les fournisseurs de gaz historiques et alternatifs. Ils auront totalement disparu d'ici 2023.

Ainsi, les TRV :

- Ont déjà été supprimés pour les entreprises et collectivités qui avaient une consommation supérieure à 30 MWh entre 2014 et 2016.
- Prendront définitivement fin au 1er décembre 2020 pour les petits professionnels.

Après avoir coordonné trois groupements d'achats en 2015, 2017 et 2018, TE38 prépare son quatrième appel d'offres.

L'accord-cadre actuel arrivant à échéance, vous avez l'opportunité de nous rejoindre !



QUE PROPOSE TE38 ?

Organiser et **coordonner** un groupement de commandes à destination des collectivités iséroises pour l'achat de gaz.



POUR QUI ?

Les consommateurs professionnels de gaz :

- Communes iséroises
- Groupements de communes isérois (communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats intercommunaux,...)
- Département de l'Isère
- Opérateurs assurant des missions d'intérêt général (SEM, bailleurs sociaux,...)
- Établissements de santé et d'enseignement

POURQUOI NOUS REJOINDRE ?



Des prix optimisés grâce à un volume de commande important ;



Des démarches administratives facilitées ;

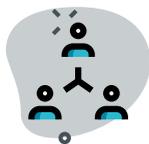


Une expertise juridique, économique et technique mise à votre service ;



Un appui personnalisé et réactif en cas de difficulté dans votre facturation, vos mises en service, etc.

LE GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ DE TE38 C'EST DÉJÀ :



113
membres



122 GWh
de consommation
annuelle



958
bâtiments publics
fournis



1
offre optionnelle
100% biométhane*



MISE EN PLACE DU GROUPEMENT

Dès à présent

Manifestez votre intérêt afin de recevoir toutes les informations utiles en temps et en heure

22 octobre 2020 (date prévisionnelle)

Réunion d'information à TE38 (Grenoble)

Jusqu'au 1^{er} décembre 2020

Retournez votre délibération d'adhésion au groupement

1^{er} janvier 2022

Prise d'effet du nouvel accord-cadre

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le biométhane est la version épurée du biogaz, un gaz 100% renouvelable produit localement grâce à la fermentation de matières organiques :



Déchets agricoles ou de l'industrie agroalimentaire



Résidus de culture



Ordures des ménages ou des restaurants



Boues de stations d'épuration, etc.

CONTACTEZ-NOUS !

Nalini SEISSAU - Chargée de mission

achat.energies@te38.fr

04 76 03 19 20

** Sous réserve que les conditions techniques et économiques soient réunies au moment de la publication de l'accord-cadre.*

À VOS CÔTÉS DANS VOS PROJETS



Des questions sur nos compétences ? Contactez-nous !



Territoire d'énergie Isère

27 rue Pierre Séward
38 000 Grenoble



contact@te38.fr



04 76 03 19 20

Retrouvez toutes nos actualités
et notre espace documentaire sur
www.te38.fr



Suivez-nous sur Twitter
[@TE_ISERE](https://twitter.com/TE_ISERE)



**territoire
d'énergie**
ISÈRE